

DÉPÔT DE CANDIDATURE

PROGRAMME DES APPRENTIS À LA CAMÉRA - 2^E ASSISTANT CAMÉRA

Pour devenir 2^e assistant caméra, vous devez d'abord passer par le processus de sélection du Programme des apprentis à la caméra. Pour ce faire, vous devez nous faire parvenir votre candidature et avoir suivi préalablement la formation de base obligatoire [AQTIS 101](#). La sélection des apprentis à la caméra a lieu une seule fois par année.

Quels documents devez-vous inclure dans votre dossier de candidature ?

- **Lettre de présentation en français** (document PDF)
- **CV en français**, comprenant le nombre de journées travaillées sur chaque production (document PDF)
- **Journée complète d'observation au sein d'une équipe Caméra de l'AQTIS** (facultatif, mais constitue un atout) (attestation signée, en PDF) : Vous devez, au préalable, obtenir l'approbation du représentant de la production. Isabelle Pépin (isabellepepin@vif.com) ou Catherine Tessier (cinetopo@gmail.com) peuvent vous aider à trouver un plateau de tournage.
- **Lettres de recommandation** (document PDF) (facultatif)
- **Documents visuels**, photographiques, etc., transmis obligatoirement sous forme de lien (Vimeo, Flickr ou autre) (facultatif)

Vous devez acheminer votre candidature par courriel à formations@aqtis.qc.ca.
Les documents papier ne seront pas acceptés.

La date limite pour déposer votre candidature pour la sélection de 2021 est le 15 novembre 2020.

La sélection/l'entrevue

Le comité de sélection étudiera les candidatures reçues afin de sélectionner les candidats à rencontrer. Les entrevues auront lieu en personne au bureau de l'AQTIS au cours des trois premières semaines de janvier. Les critères de sélection vont de la formation scolaire reçue à l'expérience professionnelle acquise. Vous serez informé de la décision du comité que votre candidature soit retenue ou non.

Une fois sélectionné, vous devrez :

- Assister à une réunion d'information (au cours des trois premières semaines de janvier) ;
- Avoir suivi la formation [AQTIS 101](#) idéalement avant le dépôt de candidature ou y être au moins inscrit ;
- Suivre la formation [CAMÉRA](#) en février-mars 2021 (4 fins de semaine, payable en entier avant le début de la formation) ;
- Cumuler 120 jours de travail à titre d'apprenti caméra et 30 jours à titre d'apprenti 2^e assistant caméra sur des productions AQTIS.

Il est de la responsabilité de chacun des apprentis de se trouver du travail. L'AQTIS vous fournira la liste de ses productions afin de vous aider dans vos recherches.

Pour plus d'information concernant le Programme des apprentis à la caméra, communiquez avec le **Programme de formation professionnelle** de l'AQTIS à formations@aqtis.qc.ca ou au 514 844-2113/1 888-647-0681, poste 236